

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-présidente
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
	<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Christophe	Cortiglia	DCe
Mme		Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

Mme T. Hoyos Bajrami, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de Mme S. Schrag et de M. Christophe Cortiglia. Elle ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 26 juin 2012
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1309 Crédit d'investissement de CHF 90'000.- destiné à la réalisation d'une étude de Plan directeur des chemins pour piétons et mobilité douce*
 - VI.2. *P-D-1310 Proposition relative à la désaffectation de parcelles du domaine public communal de Bardonnex, les Rupières, et vente d'une partie issue du TM N° 2/2008*
 - VI.3. *Décisions de l'AG de l'ACG du 20 juin 2012 relative à l'octroi, par le FI, d'un financement intercommunal pour la création de places de crèches, du Bibliobus, de la culture, de la promotion du sport, du Grand Théâtre, d'investissements informatiques généraux et du GIAP*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2012

➔ Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2012 est approuvé avec remerciements à son auteure.

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Règlement du Conseil municipal

En date du 25 juillet dernier, le Conseil d'Etat a adopté le nouveau règlement du Conseil municipal ; ainsi, une présentation succincte de l'activité des diverses commissions sera, au point V de l'ordre du jour, demandée à chaque président.

M. A. Walder ajoute que le référendum remettant en cause ce nouveau règlement n'a pas obtenu suffisamment de signatures pour que la décision soit soumise au vote populaire.

2. Don à la Croix-Rouge suisse

La Croix-Rouge suisse a adressé ses remerciements à la commune de Bardonnex pour son soutien envers les personnes touchées par la famine au Sahel.

3. Cartes journalières CFF

A fin juillet 2012, 619 cartes journalières CFF ont été vendues, soit 15 cartes de plus qu'en juillet 2011. **M. A. Walder** précise que si le rythme des ventes perdure, le coût d'achat total des abonnements devrait être couvert.

4. Landecy – propriété Hoegger

M. A. Walder signale que la demande d'autorisation de construire sur la parcelle de M. Hoegger, faite par M. Christophe Morillo, a été refusée par le Département de l'urbanisme.

5. Ecole de Compesières

Mme B. Guex-Crosier précise que l'attribution des classes au sein de l'école de Compesières est du ressort du directeur d'établissement. Ainsi, pour cette rentrée 2012 et suite à une rocade de classes, l'enfant à mobilité réduite se retrouve à nouveau dans le bâtiment 1900. Si les membres du Conseil municipal devaient être interpellés sur cette manière de procéder, elle les prie de diriger leurs interlocuteurs vers le directeur. Elle ajoute que la rampe permettant un accès à tous au bâtiment du parascolaire a été installée cet été.

6. Déchetterie de Fémé

Mme H. Schneuwly signale qu'un feu s'est déclaré, durant l'été, dans un container de la déchetterie de Fémé ; grâce à la proximité et l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, il a rapidement pu être maîtrisé limitant ainsi les dégâts.

7. Place de jeux – chemin du Maraîchet

Le toboggan, récemment installé sur la place de jeux du chemin du Maraîchet, a été vandalisé ; la réparation est en cours.

8. Pose de phono-absorbant

Les travaux de pose de phono-absorbant sur la route des Hospitaliers, au débouché du giratoire de Compesières, et sur la route du Pont-de-la-Fin à Croix-de-Rozon sont terminés.

M. H. Schneuwly indique que la pose du même revêtement sur la route d'Annecy, tronçon compris entre le giratoire et la douane de La Mûre, seront retardés en raison du changement d'un collecteur.

9. Place De-Brunes

Depuis la mise en place de la réglementation du parking dans le village de Bardonnex, les bornes et les chaînes entourant la grande fontaine de la place De-Brunes ont été retirées. Bien que ces éléments aient été conservés, il n'est pas prévu de les remettre en place ; ceci dégage ainsi la fontaine et en facilite son accès.

M. D. Fischer signale qu'en gros véhicule était parké à cet endroit ce soir ; il interdisait ainsi l'accès à la fontaine et au trottoir.

10. Réfection et assainissement de routes et chemins communaux

Suite à la délibération 1306, prise lors de la dernière séance du Conseil municipal, des travaux de réfection ont été entrepris sur différentes routes et chemins communaux.

M. A. Krasnoselski relève la qualité des travaux entrepris à Fémé.

V RAPPORT DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Commission sociale et culture :

M. F. Giacobino indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris connaissance d'un travail de master, intitulé « Vivre ma commune » et réalisé par quatre étudiantes en droit de l'enfance,
- préparé la sortie automnale des aînés qui se déroulera le 22 septembre prochain,
- continué à traiter le délicat dossier du GIAP et de la P'tite Bouffe,
- pris connaissance du rapport de la FAS'e relatif au nouveau local pour les jeunes installé à la Bossenaz.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. B. Boymond indique que, lors de ses dernières séances, la commission :

- a décidé, suite à une offre intéressante du Touring Club Suisse, d'installer des appareils de comptage à la route de Cugny, la route d'Annecy et à la route des Ravières ; il saisit l'occasion pour remercier Mme H. Schneuwly pour le travail effectué et les rapports rendus suite à l'installation des appareils de mesure appartenant à la commune,
- a étudié la planification des travaux d'assainissement et du raccordement des eaux propres et des eaux usées du stade de Compesières au collecteur,
- a prévu de faire un bilan des divers de cette première année de législature,
- reprendra prochainement la discussion relative à l'emploi du sel et/ou de copeaux pour la viabilité hivernale.

Commission environnement et développement durable :

M. D. Fischer indique que, comme chaque année à cette période, la commission a :

- débuté la lecture et l'étude des différents dossiers de demande d'aide au développement,
- commencé sa réflexion relative à l'agenda du tri 2013,
- pris note de la participation de Mme H. Schneuwly à un cours du WWF relatif à la gestion communale durable.

Commission des bâtiments et écoles :

Mme B. Guex-Crosier indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- évoqué le crédit d'investissement relatif à l'assainissement énergétique du bâtiment du stade de football (délibération 1307),
- débattu des paillasons installés dans l'entrée de la commanderie.

Commission des finances :

Mme T. Hoyos Bajrami indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris note de la convention et du cahier des charges des agents de police municipal,
- débattu du soutien financier à certains sportifs,
- étudié la demande du doublement des primes de fidélité des sapeurs-pompiers,
- repris la motion relative à l'étalonnage des chemins et entrepris une réflexion approfondie à son sujet,
- pris note de statistiques relatives à la sécurité sur la commune.

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission :

- a traité diverses demandes d'autorisation de construire,
- a assuré le suivi de divers projets tels que le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le plan de site de Compesières et la desserte de Landecy par les Transports publics genevois
- abordera prochainement le plan directeur des chemins piétonniers et le projet des vélos en libre service.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1309 Crédit d'investissement de CHF 90'000.- destiné à la réalisation d'une étude de Plan directeur des chemins pour piétons et mobilité douce

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui précise qu'un plan directeur des chemins pour piétons et mobilité douce doit être réalisé dans chaque commune d'ici à 2015. La commune de Bardonnex a décidé d'anticiper cette réalisation car Plan-les-Ouates a terminé son plan directeur des chemins pour piétons et a notamment inscrit deux propositions de mobilité douce sur le territoire bardonnésien. Il ajoute qu'il est nécessaire d'assurer un maillage correct entre les différentes communes et qu'il est dès lors intéressant de confronter les différentes études. La commune de Bardonnex étant déjà assez richement dotée de chemins et de pistes cyclables, le plan directeur permettra de compléter certains parcours et promouvoir certains d'entre eux.

M. Ch. Hottelier, supposant qu'il est de l'intérêt de la commune de Bardonnex de se connecter sur le réseau de Plan-les-Ouates, demande où en est Perly dans cette démarche et si une consultation est prévue avec les communes françaises limitrophes.

M. A. Walder sait que la commune de Perly travaille actuellement son plan directeur communal ; peut-être que ce dernier englobe également les chemins piétonniers et la mobilité douce. En ce qui concerne la France voisine, des contacts devront être pris même si les lieux de passages sont limités et connus.

Estimant que l'étude à réaliser sur la commune de Bardonnex n'est pas très complexe, **M. Ch. Hottelier** s'interroge sur le montant du crédit demandé qui lui semble excessif.

M. A. Walder l'informe que le montant du crédit est proposé sur la base d'un estimatif et sur l'expérience d'autres communes. Il comprend les travaux liés à l'étude mais également les diverses copies et publications. Il ajoute que l'appel d'offre donnera un coût plus précis de la réalisation.

M. F. Giacobino relève également une grande disproportion par rapport au coût de l'étude et aux besoins qu'il imagine. Il pense qu'il ne faut pas faire de zèle et se contenter d'un plan simple.

Bien qu'un tel diagnostic doive être réalisé, **M. A. Walder** va essayer de réduire le cahier des charges afin d'en restreindre le coût. Pour information, il indique que le plan directeur des chemins pour piétons et mobilité douce de la commune de Plan-les-Quates comporte tout de même 160 pages.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1309.**

P-D-1309 Crédit d'investissement de CHF 90'000.- destiné à la réalisation d'une étude de Plan directeur des chemins pour piétons et mobilité douce

Considérant,

- *la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985,*
- *la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (L 1 60) du 4 décembre 1998, qui attribue aux communes la tâche d'établir des plans directeurs des chemins pour piétons,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettre e,*
- *le plan directeur communal approuvé en 2009 et les fiches actions à réaliser,*
- *le cahier des charges de l'étude de plan directeur des chemins pour piétons,*
- *la nécessité de renforcer la mobilité douce sur le territoire de la commune et le besoin de planifier un maillage cohérent,*
- *les réflexions émanant de deux rapports provisoires établis en 2011 dans le cadre de l'étude du plan de site de Compesières (analyse urbanistique du site et volet nature et paysage),*
- *les rapports d'étude d'accessibilité de 2011 concernant les personnes en mobilité réduite aux bâtiments communaux et aux espaces publics et lieux ouverts au public,*
- *le projet de réhabilitation de l'allée de poiriers à la route de Bardonnex,*
- *le préavis favorable de la commission d'aménagement lors de sa séance du 20 août 2012,*
- *l'exposé des motifs.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 90'000.- destiné à la réalisation d'une étude de Plan directeur des chemins pour piétons et mobilité douce.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 7900.509.08.*
3. *De la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités de 2014 à 2018.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

2. P-D-1310 Proposition relative à la désaffectation de parcelles du domaine public communal de Bardonnex, les Rupières, et vente d'une partie issue du TM N° 2/2008

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui précise que, depuis la construction de la plateforme douanière, le chemin des Rupières est devenu un cul-de-sac. Aussi, la commune avait-elle été approchée par la Tuilerie, il y a une dizaine d'années, pour discuter des problèmes de dépôts sauvages qu'elle rencontrait, le chemin – domaine public – ne pouvant être fermé le week-end. Il avait alors été discuté de possibilités d'échanges de parcelles permettant ainsi à la commune l'installation de bancs, de tables ou autres en bordure de son domaine public et à la tuilerie de clôturer son domaine. Finalement, cet accord ne s'est pas fait et les discussions se sont orientées sur les échanges entre le chemin de Lathoy et la parcelle qui permettra la future construction d'un bâtiment artisanal. La situation du chemin des Rupières est revenu à l'ordre du jour, d'autant plus que cette portion du domaine public est mise à rude contribution par l'exploitation de la Tuilerie ; il n'est en effet pas très heureux que ce chemin, entretenu par la commune, ne serve qu'à l'entreprise. La Tuilerie s'est alors montrée intéressée par l'achat de cette parcelle pour un coût évalué à CHF 32.- le m² (1 m² du domaine public équivalant à 4 m² de zone agricole). M. A. Walder ajoute que, la conduite de gaz passant sous le chemin de Rupières, la parcelle, même désaffectée et transformée en zone industrielle, restera toujours un chemin.

L'idée de vendre du terrain communal à une entreprise contrarie **M. D. Fischer**. Même s'il s'agit d'un domaine public, il estime que cette portion de chemin peut être fermée par une barrière. Il lui semble difficile de prendre cette décision sur le siège et propose le renvoi en commission.

M. Ch. Hottelier partage ce peu d'envie de céder du terrain communal à une entreprise. Malgré la vision particulière qu'offre le site, le cheminement par les Epinglis, les Rupières et le Gratillet offrent une agréable balade aux promeneurs. Si la vente devait se réaliser, il souhaiterait qu'un sentier piétonnier soit maintenu.

M. O. Sauty ne soutiendra pas le renvoi en commission ; il estime en effet que les explications nécessaires au bien-fondé de cette démarche ont été fournies et que la délibération peut dès lors être votée sur le siège.

M. B. Boymond est favorable à cette délibération ; il proposerait néanmoins l'ajout d'un considérant proposant un échange de parcelles plutôt qu'une vente. Par déduction, le deuxième décide serait également modifié (d'accepter la vente ou l'échange de ces parcelles ...).

Selon **M. P. Barbey**, le chemin des Rupières et le chemin des Epinglis sont reliés. Dès lors, même si la Tuilerie devait acquérir l'extrémité du chemin des Rupières pour le clôturer, l'accès resterait possible par le chemin des Epinglis qui est également un domaine public.

M. A. Walder démontre que le chemin des Rupières et le chemin des Epinglis sont séparés par une parcelle privée appartenant à la Tuilerie. Il ajoute qu'il a été convenu avec cette dernière, en cas de vente ou d'échange de la parcelle incriminée, que le passage à pied ou par mobilité douce serait maintenu en tous temps et que l'ouverture resterait possible en cas de manifestation sur la place De-Brunes.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le renvoi en commission d'aménagement du projet de délibération 1310. Ce renvoi est accepté par 11 voix pour, 3 abstentions.**

3. Décision de l'AG du 20 juin 2012 relative à l'octroi, par le FI, d'un financement intercommunal pour la création de places de crèches, du Bibliobus, de la culture, de la promotion du sport, du Grand Théâtre, d'investissements informatiques généraux et du GIAP

La décision citée en titre, pour laquelle les communes peuvent formuler une opposition, a été prise lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 juin dernier. Pour mémoire, le droit de veto a un impact si au moins deux tiers des communes, ou si un tiers des communes comprenant au minimum la moitié de la population cantonale, s'opposent à la décision.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que ces décisions ont été approuvées à grande majorité lors de l'assemblée générale, soit à plus de 90% des votants.

➔ **Personne ne souhaitant s'opposer à ces décisions, le point VI.3 est entériné.**

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Vaisselle compostable

M. D. Fischer regrette que certains organisateurs de manifestations importantes se déroulant sur la commune n'aient pas recours à la vaisselle compostable. Plusieurs associations telles que Festiverbant et la Jeunesse de Bardonnex font cet effort et il souhaiterait que cette pratique devienne courante.

2. Centre de réadaptation des rapaces

Lors de la prochaine séance du Conseil municipal, **M. N. Dewaele** présentera une délibération proposant une aide annuelle au centre de réadaptation des rapaces. La commune de Bardonnex pourrait, en outre, parrainer un projet de ce dernier en finançant, par exemple, l'acquisition de nouvelles volières qu'elle pourrait marquer de ses armoiries, manifestant ainsi son soutien à cette association. Cette acquisition fera l'objet d'une deuxième délibération.

M. N. Dewaele propose également de valoriser ce centre en transmettant les deux projets de délibération aux communes avoisinantes ; plusieurs communes se sont d'ailleurs déjà montrées intéressées par cette démarche.

3. Agents de police municipale

M. B. Boymond demande s'il serait possible que les APM fassent des passages sur le chemin des vignes reliant les villages de Landecy, Charrot et Bardonnex. Les propriétaires de chiens ne respectent pas la législation et il est fréquent que leurs animaux courent dans les champs et les vignes créant passablement de dégâts.

M. N. Dewaele a eu récemment recours aux services des APM. Bien que cela ce soit fait dans des circonstances douloureuses, il tient à relever la qualité de leur travail.

4. Route d'Annecy - travaux

M. B. Boymond a pu remarquer que, depuis l'ouverture des travaux à la route d'Annecy, certains véhicules empruntaient des passages à travers champs afin d'éviter la déviation mise en place. A surveiller.

5. Taille des haies

M. B. Boymond demande quelles sont les normes à respecter pour les haies situées en bordure de route. Il souhaiterait que Mme H. Schneuwly communique cette information à la commission des routes.

6. Autour d'une table

M. O. Sauty a pu remarquer que l'action « Autour d'une table » se déroule toujours dans les mêmes établissements. Serait-il possible que les auberges de Landecy ou de la Croix-de-Rozon soient aussi fréquentées ?

Mme B. Guex-Crosier l'informe que l'une de ces auberges n'a pas souhaité recevoir les aînés et que l'autre les a tellement mal reçus que personne n'éprouve l'envie d'y retourner.

7. Noctambus

M. G. Sauty a reçu la statistique des lignes du Noctambus pour 2011 ; il informe que la fréquentation de la ligne desservant la commune de Bardonnex reste stable.

8. Théâtre à l'air

M. Ch. Hottelier remercie d'avoir invité la troupe « Théâtre à l'air » à se produire à Compesières. Il regrette le manque d'affiches pour signaler l'événement et son accès.

9. Panneau d'affichage

M. Ch. Hottelier signale que l'éclairage du panneau d'affichage de Compesières est insuffisant et mérite un entretien.

10. Cabines radar

A la demande de plusieurs membres de Bardonnex Alternative, **M. P. Barbey** propose que les deux cabines radar situées à Croix-de-Rozon soient peintes. L'artiste qui a décoré les cabines sur les communes de Plan-les-Ouates et de Troinex a par ailleurs fait part de son intérêt à ces réalisations. Une autre possibilité serait de laisser libre cours aux jeunes du local de la Bossenaz ou à d'autres associations communales.

M. F. Giacobino propose que la commission sociale, par le biais du fonds de décoration, étudie cette possibilité.

VIII CALENDRIER

Commissions				
Aménagement	20.09.12	18h30	Salle des commissions	
	11.10.12	18h30	Salle des commissions	
Bâtiments et école	25.09.12	18h30	Salle des commissions	
	09.10.12	18h30	Salle des commissions	
EDD	11.10.12	20h00	Salle des commissions	
	20.11.12	18h30	Salle des commissions	
Finances	24.09.12	18h30	Salle des commissions	
	30.10.12	20h30	Salle des commissions	
Routes, travaux, et emplacements communaux	13.09.12	20h00	Salle des commissions	
	15.10.12	18h30	Salle des commissions	
Sociale et culture	19.09.12	18h30	Salle des commissions	
	02.10.12	20h30	Salle des commissions	
	18.10.12	18h30	Salle des commissions	
	29.11.12	18h30	Salle polyvalente	
Bureau	27.09.12	18h30	Mairie	
Conseil municipal	08.10.12	20h30	Salle des chevaliers	
Sortie automnale des Aînés	22.09.12			
Course du Conseil municipal	08.06.13			

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié à la salle des commissions, lève la séance à 22h05.

Tatiana Hoyos Bajrami, présidente

Genève, le 15 septembre 2012/fb